

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE du Conseil municipal de DIEPPE

le 13 août 2018

18 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

	Pages
1. Bienvenue et annonces par le maire	
2. Mot d'ouverture	
3. Appel à l'ordre	
4. Confirmation du quorum par le greffier	
5. Déclaration de conflit d'intérêts	
6. Adoption de l'ordre du jour	
7. Présentations, requêtes et pétitions	
7.1 Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC	
8. Questions du public	
9. Adoption des procès-verbaux	
9.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2018	5 - 10
10. Motions (mémoires) et nominations	
10.1 Ingénierie	
10.1.1 Prolongement du boul. Dieppe – ch. Melanson à rue Belle-Forêt – travaux additionnels	11 - 15

10.2	Nominations	
10.2.1	TransAqua (Commission des eaux usées du Grand Moncton)	16 - 17
10.3	Planification et développement	
10.3.1	Participation financière – Projet SAUVÉR – AFMNB	18 - 26
10.3.2	Acceptation – recommandation du CCU – amendement de conditions– NID 70611108 – rue Yvonne/boul. Dieppe – Sobeys Capital Inc.	27 - 33
10.4	Travaux publics	
10.4.1	Adjudication de marché – gestion forestière – programme de coupe sélective	34 - 44
11.	Arrêtés municipaux	
11.1	Arrêté A-8(2018) concernant un régime de retraite pour les employés de la Ville de Dieppe	45 - 83
11.1.1	Lecture du sommaire (Loi sur la gouvernance locale, art. 15(2)(3))	
11.1.2	3e lecture - TITRE	
11.2	Arrêté C-1 portant sur la circulation routière et le stationnement	84 - 122
11.2.1	Lecture du sommaire (Loi sur la gouvernance locale, art. 15(2)(3))	
11.2.2	3e lecture - TITRE	
11.3	Arrêté C-26 autorisant la Ville de Dieppe à fermer de manière permanente le chemin Marsh	123 - 124
11.3.1	Lecture dans son intégralité	
11.3.2	3e lecture - TITRE	
12.	Avis de motion	
13.	Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil	
14.	Levée de la réunion	

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.1.1
Titre: Prolongement du boul. Dieppe – ch. Melanson à rue Belle-Forêt –
travaux additionnels
Date: le 13 août 2018

Que le conseil autorise un ajout au contrat des travaux de construction visant le projet intitulé : « Prolongement du boulevard Dieppe - chemin Melanson à rue Belle-Forêt » avec *Dexter Construction Company Ltd.*, au coût de 65 000 \$ (plus TVH), ainsi qu'un ajout au marché visant les services d'ingénierie relatifs à ce projet avec *exp Services Inc.*, au coût de 15 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que ces dépenses soient prélevées sur le compte no 1-2-35-58-2615 (Budget de fonctionnement général - rapiéçage d'asphalte).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.2.1
Titre: TransAqua (Commission des eaux usées du Grand Moncton)
Date: le 13 août 2018

Que le conseil nomme Yves Gagnon au conseil d'administration de TransAqua (Commission des eaux usées du Grand Moncton) pour un mandat se terminant le 1er septembre 2022.

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.1
Titre: Participation financière – Projet SAUVÉR – AFMNB
Date: le 13 août 2018

Que le Conseil abroge la résolution adoptée le 27 novembre 2017 intitulée : « Participation financière - Projet SAUVÉR - AFMNB - volet projet démonstration » et adopte ce qui suit :

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat de deux voitures électriques ainsi que l'achat et l'installation d'une station-service et de quatre bornes de recharge électrique à l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), au coût de 195 000 \$ (plus TVH), conditionnel au remboursement de 50 % des coûts de la part de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du projet SAUVÉR - SSÉ - AFMNB (volet projet démonstration), et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-52-12-2836 (Budget de fonctionnement général – Plan de développement durable).

Que le conseil autorise en plus les transferts budgétaires suivants en 2019, une fois la dépense effectuée, au compte no 1-2-52-12-2836 (Budget de fonctionnement général - Plan de développement durable) :

- un transfert d'une somme de 43 000 \$ du compte no 7-4-20-12-8910 (Fonds de réserve de fonctionnement général); et
- un transfert d'une somme de 59 000 \$ du compte no 1-2-35-60-2565 (Budget de fonctionnement général – Programme de remplacement d'équipement).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.3.2
Titre: Acceptation – recommandation du CCU – amendement de conditions – NID 70611108 – rue Yvonne/boul. Dieppe – Sobeys Capital Inc.
Date: le 13 août 2018

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 18 juillet 2018 par le Comité consultatif en matière d'urbanisme, laquelle vise une demande de modification des modalités adoptées en vertu de l'arrêté de zonage Z-8-41 enregistré au bureau d'enregistrement sous le no 34704115 le 26 mars 2015 et relatif au terrain portant le NID 70611108; et

Que le conseil accepte en plus que cette demande soit assujettie à l'article 59.3 de la *Loi sur l'urbanisme* et que les modalités no 4 et 5 adoptées par le conseil le 23 mars 2015 soient modifiées comme suit :

4) Que le bâtiment A démontré sur le plan de site annexé sous le titre « Annexe A » soit complété au plus tard le 23 mars 2021 et que ce bâtiment devra compter un minimum de 5 389 mètres carrés (58 000 pi²) d'aire brute de plancher, sinon le zonage du terrain sera rétabli à une désignation R3 (Zone résidentielle à densité moyenne).

5) Que le bâtiment E démontré sur le plan de site annexé sous le titre « Annexe A » soit complété au plus tard le 23 mars 2021 et que ce bâtiment devra compter un minimum de 929 mètres carrés (10 000 pi²) d'aire brute de plancher, sinon le zonage du terrain sera rétabli à une désignation R3 (Zone résidentielle à densité moyenne).

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

RÉSOLUTION

No. du point: 10.4.1
Titre: Adjudication de marché – gestion forestière – programme de coupe sélective
Date: le 13 août 2018

Que le conseil adjuge le marché visant le projet intitulé : « Gestion forestière - programme de coupe sélective - terrain - source d'eau » à *S.N.B. Wood Co-operative Ltd.*, au taux de 15 % des revenus générés par la vente de bois d'oeuvre récolté à partir des terres désignées pour la source d'eau, et autorise les signataires municipaux à signer l'entente à cet effet pour une période de cinq ans se terminant le 31 août 2023.